

PLAN D'ÉTUDES

LITTÉRATURE COMPARÉE

**Département de langue et littérature allemandes
Département de langue et littérature anglaises
Département de langue et littérature françaises
Département de langues et littératures romanes**

Table des matières:

Présentation de la littérature comparée et conditions d'admission	1
--	---

PROGRAMMES:

Programme de Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts, BA).....	2
Programme de Maîtrise universitaire (Master of Arts, MA).....	6

A ce document s'ajoute la présentation des enseignements du BA et du MA, mise à jour annuellement.

Entrée en vigueur : septembre 2009

PRÉSENTATION

La littérature comparée étudie le phénomène littéraire dans tous ses aspects : théorie de la littérature, histoire littéraire ; analyse des textes, des mouvements et des courants ; rapports entre les différentes littératures; place et fonction de la littérature dans le champ culturel et social ; relations de la littérature aux autres arts et média. Si la littérature dite "générale" met l'accent sur des questions d'esthétique, de théorie littéraire et de poétique, la littérature comparée se concentre plutôt sur des thèmes et des œuvres spécifiques.

L'étude de la littérature comparée peut aller de pair avec celle d'une littérature enseignée à la Faculté des lettres. Elle suppose en tout cas la connaissance, ou l'apprentissage de plusieurs langues. Le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, ainsi que les autres langues, vivantes ou classiques, enseignées à la Faculté, sont les langues utilisées en littérature comparée. Les examens écrits et oraux se dérouleront dans au moins deux de ces langues, dont le français, sauf ceux correspondant aux modules spécifiques du programme de littérature comparée (BA1, BA2 BA3, BA4, MA1 et MA2) qui se dérouleront toujours en français.

RAPPELS ET REMARQUES

1. Tous les étudiants et toutes les étudiantes en littérature comparée doivent connaître au moins deux langues (à part le français). Dans cette perspective,
 - a. Les étudiant-e-s choisissent nécessairement une "première littérature complémentaire" dans BA5;
 - b. L'option " Deuxième littérature complémentaire" (BA6) est obligatoire pour les étudiant-e-s qui ne combinent pas l'étude de la littérature comparée avec celle d'une branche littéraire autre que le français;
 - c. L'option "Champs complémentaires¹" (BA6) n'est ouverte qu'aux étudiant-e-s qui
 - i. combinent l'étude de la littérature comparée avec celle d'une branche littéraire autre que le français, et
 - ii. ne choisissent pas le français comme « première littérature complémentaire » dans le module BA5.
2. Dans les modules BA1, BA2, BA3, BA4 et MA1, l'obtention des attestations est une condition préalable à l'admission aux examens écrits ou oraux.

¹ Sont considérées comme champs complémentaires les disciplines non littéraires enseignées à la Faculté des lettres, telles que la philosophie, l'histoire de l'art etc.

**PROGRAMME DE BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE
(BACHELOR OF ARTS, BA)**

Tous les enseignements sont indiqués sur une base annuelle. Par exemple l'indication « 1h de CR » signifie qu'en *moyenne* il faut suivre 1h de cours par semaine pendant toute une année. Dans la pratique cela signifie que dans la majorité des cas il faudra suivre **un cours à raison de 2h par semaine pendant un semestre**.

Les cours, cours-séminaires et séminaires des modules BA1, BA2, BA3, BA4, MA1 et MA2 sont en général donnés en français.

BA1 Thèmes et problèmes I: Théorie(s) littéraire(s) (12 crédits)

Enseignements :

- 1h de CR en théorie littéraire
- 1h de SE en théorie littéraire
- 1h de SE en lecture et analyse des textes

Attestation :

- A obtenir dans l'un des séminaires selon des modalités définies en début d'enseignement.

Evaluation :

- Examen écrit (5 heures) portant sur le contenu du cours et sur le séminaire qui n'a pas été choisi pour l'attestation.

Condition : il faut avoir obtenu l'attestation pour se présenter à l'examen.

BA2 Thèmes et problèmes II : Genres littéraires (12 crédits)

Enseignements :

- 1h de CR ou CS sur des genres littéraires
- Deux SE (à 1h/A ou 2h/Sem chacun)

Attestation :

- Travail d'attestation (10-15 pages, 20'000-30'000 signes) dans un des deux séminaires selon des modalités définies en début d'enseignement.

Evaluation :

- Examen oral (environ 30 minutes) portant sur le contenu du CR / CS et du séminaire qui n'a pas été choisi pour l'attestation.

Condition : il faut avoir obtenu l'attestation pour se présenter à l'examen.

BA3 Thèmes et problèmes III : Epoques littéraires (12 crédits)

Enseignements :

- 1h de CR ou CS sur des époques littéraires
- Deux SE (à 1h/A ou 2h/Sem chacun)

Attestation :

- Travail d'attestation (10-15 pages, 20'000-30'000 signes) dans un des deux séminaires selon des modalités définies en début d'enseignement.

Evaluation :

- Examen oral (environ 30 minutes) portant sur le contenu du CR / CS et du séminaire qui n'a pas été choisi pour l'attestation.

Condition : il faut avoir obtenu l'attestation pour se présenter à l'examen.

BA4 Thèmes et problèmes IV : Les grands textes de la littérature universelle (12 crédits)

Enseignements :

- Trois CS ou SE (à 1h/A ou 2h/Sem chacun) (à choix parmi la liste établie par les responsables du programme au début de chaque semestre)

Attestation :

- Travail d'attestation (10-15 pages, 20'000-30'000 signes) dans un des trois enseignements.

Evaluation :

- Examen écrit (4 heures) portant sur le contenu des CS ou SE qui n'ont pas été choisis pour l'attestation.

Condition : il faut avoir obtenu l'attestation pour se présenter à l'examen.

BA5 Première Littérature complémentaire (12 crédits)

Module à choisir en littérature allemande, anglaise, espagnole, française, italienne ou russe (liste non-exhaustive) en accord avec les responsables du programme de littérature comparée et selon l'offre des départements/unités respectifs.

Enseignements, évaluation et conditions:

Selon les exigences de la discipline choisie.

BA6 A option (12 crédits)

Deuxième littérature complémentaire ou Champs complémentaires I

Conditions:

- 1) L'option " Deuxième littérature complémentaire" est obligatoire pour les étudiant-e-s qui ne combinent pas l'étude de la littérature comparée avec celle d'une branche littéraire autre que le français.
- 2) L'option "Champs complémentaires" n'est ouverte qu'aux étudiant-e-s qui
 - a. combinent l'étude de la littérature comparée avec celle d'une branche littéraire autre que le français, et
 - b. ne choisissent pas le français comme « première littérature complémentaire » dans le module BA5.

Remarque:

Sont considérées comme champs complémentaires les disciplines non littéraires enseignées à la Faculté des lettres, telles que la philosophie, l'histoire de l'art etc.

BA6 Deuxième Littérature complémentaire (12 crédits)

Module à choisir en littérature allemande, anglaise, espagnole, française, italienne ou russe (liste non exhaustive) en accord avec les responsables du programme de littérature comparée et selon l'offre des départements/unités respectifs.

Enseignements, évaluation et conditions:

Selon les exigences de la discipline choisie.

OU

BA6 Champs complémentaires I (12 crédits)

Module à choisir en histoire, histoire de l'art, linguistique générale, musicologie, philosophie ou études genre (liste non exhaustive) en accord avec les responsables du programme de littérature comparée et selon l'offre des départements/unités respectifs.

Enseignements, évaluation et conditions:

Selon les exigences de la discipline choisie.

BA7 A option (12 crédits)
Champs complémentaires II ou Littérature comparée

BA7 Champs complémentaires II (12 crédits)

Module à choisir en histoire, histoire de l'art, linguistique générale, musicologie, philosophie ou études genre (liste non exhaustive) en accord avec les responsables du programme de littérature comparée et selon l'offre des départements/unités respectifs.

Enseignements, évaluation et conditions:

Selon les exigences de la discipline choisie.

OU

BA7 Littérature comparée (12 crédits)

Enseignements :

- 1h de CR ou CS
- Deux SE (à 1h/A ou 2h/Sem chacun) (à choix parmi la liste établie par les responsables du programme au début de chaque année académique).

Evaluation :

Deux travaux notés (10-15 pages, 20'000-30'000 signes, par travail) sur des sujets choisis en accord avec les responsables du programme.

Remarque: La note finale du module est composée de la moyenne des deux travaux.

Remarque concernant les modules BA5, BA6 et BA7 :

En fonction du programme des cours, une liste de suggestions pour BA5, BA6 et BA7 (« littératures complémentaires » et « champs complémentaires ») sera affichée au début de chaque semestre.

**PROGRAMME DE MAITRISE UNIVERSITAIRE (MA)
(MASTER OF ARTS)**

MA1 Thèmes et problèmes de littérature générale (12 crédits)

Enseignements :

- 1h de CR / CS sur la littérature générale
- Deux SE (à 1h/A ou 2h/Sem chacun) sur des sujets littéraires et interdisciplinaires

Attestation :

- Travail d'attestation (10-15 pages, 20'000-30'000 signes) portant sur le contenu de l'un des deux séminaires.

Evaluation :

- Examen oral (environ 30 min.) portant sur le contenu du séminaire qui n'a pas été choisi pour l'attestation.

Condition : il faut avoir obtenu l'attestation pour se présenter à l'examen.

MA2 Littérature comparée avancée (2 x 6 crédits)

Demi-module MA2a Littérature comparée avancée a (6 crédits)

Enseignements :

- 1h de CR / CS
- 1h/A ou 2h/Sem de SE

Attestation :

- Travail d'attestation (10-15 pages, 20'000-30'000 signes) portant sur le contenu du SE.

Evaluation :

- Examen écrit (4 heures) portant sur le contenu du CR/CS.

Demi-module MA2b Littérature comparée avancée b (6 crédits)

Enseignements :

- 1h de SE de recherche

Attestation:

- A obtenir dans le séminaire de recherche selon des modalités définies en début d'enseignement.

MA3 Littérature complémentaire (12 crédits)

Module à choisir en littérature allemande, anglaise, espagnole, française, italienne ou russe (liste non exhaustive) en accord avec les responsables du programme de littérature comparée et selon l'offre des départements/unités respectifs.

Enseignements, évaluation et conditions:

Selon les exigences de la discipline choisie.

Mémoire (30 crédits)

Il s'agit d'un travail de recherche d'environ 60-80 pages (120'000-160'000 signes). La dimension du mémoire peut pourtant varier selon le sujet choisi: étude thématique, commentaire, essai, étude des rapports entre la littérature et d'autres formes de discours (peinture, cinéma, philosophie...) etc. Les candidat-e-s seront tenu-e-s de participer à des séminaires de recherche ou à des colloques.

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale d'environ 60 minutes.

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option (MA4-MA6) est libre. Toutefois, l'étudiant-e qui souhaite approfondir ses connaissances dans sa discipline de mémoire peut également choisir le module proposé ci-dessous

MA4 Stage « Cité » (12 crédits)

Un stage dans une institution culturelle de la cité (à Genève ou ailleurs) à déterminer avec les responsables du programme de littérature comparée, et un travail écrit rédigé dans le cadre du stage ou en relation avec ce dernier. La durée globale du stage et des recherches fournies pour la rédaction du travail écrit devra équivaloir à environ 2 mois de travail à plein temps.

Evaluation :

A définir en accord avec l'institution choisie et avec l'enseignant-e responsable. Les exigences concernant la longueur du travail écrit (nombre de pages) seront déterminées en fonction de la durée du stage: un stage court (1 mois, par exemple) devra être évalué par un travail de recherche plus important, de type petit-mémoire (25-30 pages, soit 50'000-60'000 signes); lors d'un stage plus long (2 mois), la partie rédactionnelle pourra être en revanche réduite (10-15 pages, soit 20'000-30'000 signes).

MODULES OUVERTS AUX ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

(Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.)

AU NIVEAU DU BA:

Modules BA1, BA2, BA3 et BA4

AU NIVEAU DU MA:

Modules MA1 et MA2